

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**BLEECKER**

(Eurolist)

Par courrier du 26 juillet 2007, Madame Aurélie Danjou a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juillet 2007, les seuils de 20% et 15% du capital et des droits de vote de la société BLEECKER, et détenir 148 990 actions BLEECKER représentant autant de droits de vote, soit 14,52% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession hors marché, le 25 juillet 2007, de 62 610 actions BLEECKER.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 1 026 240 actions représentant autant de droits de vote.